

225C1560
FR0000051807-FS0764

16 septembre 2025

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2025, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 11 septembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE, et détenir, à cette date, 3 002 725 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société² ; et
- le 12 septembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE, et détenir 2 891 668 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 4,71% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuil résultent de cessions d'actions TELEPERFORMANCE sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 358 160 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.